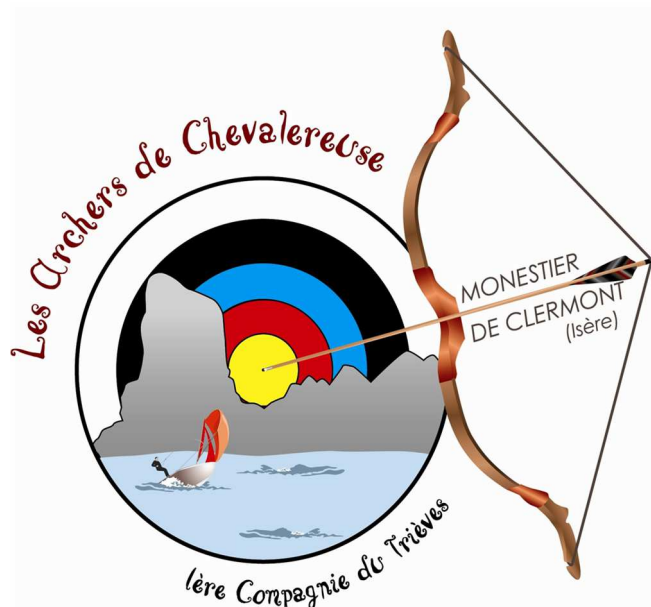


Affiliation à la Fédération Française de Tir à l'Arc N°3338070

Association inscrite en préfecture N°W381004803

N° Siret: 425 369 022 00016



Procès-Verbal – Assemblée Générale Ordinaire – 12/05/2023

Date : Vendredi 12 mai 2023

Lieu : Treffort (38650)

Ordre du jour :

- 1/ Rapport moral du président
- 2/ Bilan des activités
- 3/ Rapport financier
- 4/ Tarif des cotisations
- 5/ Objectif 2023/2024
- 6/ Renouvellement du bureau
- 7/ Questions diverses
- 8/ Clôture de l'AG et verre de l'amitié

Quorum non atteint à 19h00, Assemblée générale décalée à 19h30.

29 personnes présentes sur 61 adhérents au club.

Présence du Président du Comité départemental de tir à l'arc de l'Isère, Guy-Hervé SAVORNIN.

Heure de début : 19h30

Modification de l'ordre du jour, ajout de 'Proposition d'assemblée générale extraordinaire' à l'ordre du jour.



Siège Social : Mairie de Monestier de Clermont 103 Grand Rue 38650 Monestier de Clermont

1/ Rapport moral du Président

Cette saison, 61 licenciés au club, contre 56 l'année dernière. Augmentation de la présence du nombre d'adulte tout au long de la saison.

Le nombre de bénévoles répondant présents aux diverses manifestations est lui aussi en hausse.

Vote du rapport moral du président – Pour : 29 votes ; Contre : 0 vote ; Abstention : 0 vote.

2/ Bilan des activités

Concernant l'école de tir à l'arc, les cours sont assurés par Thierry Vautier, accompagné durant l'année par 5 autres membres du club, selon leurs disponibilités.

35 jeunes répartis en 3 groupes.

De nombreuses animations et manifestations ont eu lieu tout au long de l'année.

La nouvelle équipe du bureau prends progressivement ses marques afin de faire vivre nos activités pour tous nos adhérents.

Objectif de mettre en place un pôle perfectionnement avec la venue d'un Brevet d'Etat.

De nombreux archers du club ont participé à des concours. De nombreux archers se sont essayés à la compétition lors du concours Tir à 18m de Monestier de Clermont.

Durant ce concours, une vingtaine de bénévoles ont répondu présents pour son organisation sur 3 jours, du 6/01/2023 au 8/01/2023.

3/ Bilan financier

Compte de résultat 2022 :

Le prévisionnel pour 2022 était équilibré sur 19 260,00 €.

En 2022, nous avons réalisé : Pour les charges, 26 303,43 € ; Pour les produits, 32 431,78 €. Nous réalisons donc un excédent de 6 128,35 €.

Prévisionnel 2023 :

Les codes des dénominations ont été modifié car les anciens codes étaient erronés.

Le budget prévisionnel s'équilibre sur 27 120,00 €.

Vote du bilan financier – Pour : 29 votes ; Contre : 0 vote ; Abstention : 0 vote

4/ Tarif des cotisations

Cotisations 'Enfants' : 20 € (depuis 2021) ; Cotisations Adultes : 55 € (depuis 6 ans) ; Cours école de tir à l'arc : 115 €

Vote du tarif de cotisations – Pour : 29 votes ; Contre : 0 vote ; Abstention : 0 vote



Siège Social : Mairie de Monestier de Clermont 103 Grand Rue 38650 Monestier de Clermont

5/ Objectifs 2023

Site internet : Création d'un site internet afin de développer la communication du club.

Pôle perfectionnement : Faire venir un Brevet d'Etat un samedi matin par mois à destination des personnes souhaitant faire de la compétition ou se perfectionner au tir à l'arc.

Arbitrage : Finaliser la formation d'un arbitre au sein du club afin de permettre d'organiser des compétitions sélectives.

Équipements : Utiliser tous nos équipements, en assurer l'entretien et investir dans de nouveaux équipements. Réfléchir à investir dans de nouvelles cibles 3D.

6/ Renouvellement du bureau

Comme précisé dans les statuts, l'ancien bureau est démissionnaire, voici donc les membres du nouveau bureau :

Alexandre SABATON, Alicia ALLARD, Camille CAMUSET, Jean-Luc GRANIER, Maelle SURRE, Matéo KERROS, Pierre GODARD, Thierry VAUTIER, Victor LOTON et Yann SURRE.

Le Conseil d'administration se réunira afin de définir les postes de chacun de ses membres.

Proposition d'assemblée générale extraordinaire

Le bureau a soumis à l'assemblée la proposition de faire une assemblée générale extraordinaire afin de modifier les statuts du club et ainsi passer les comptes en années sportives, du 1^{er} septembre au 31 août, pour en simplifier la gestion. Cela permettra aussi de faire d'autres modifications sur les statuts devenant vieillissant. Cette assemblée générale extraordinaire se déroulera courant septembre 2023.

Vote pour la mise en place d'une assemblée générale extraordinaire – Pour : 29 votes ; Contre : 0 vote ; Abstention : 0 vote.

7/ Questions diverses

- **Va-t-on refaire des polos de club ?** Oui, c'est prévu en début de saison prochaine. Les tarifs seront sûrement différents. A réfléchir pour changer de fournisseurs et/ou à passer sur de la sublimation à la place du flocage.
- **Comment participe-t-on à des championnats régionaux et nationaux ?** Il faut participer à au moins 3 compétitions au cours de la saison. Une moyenne des trois meilleurs scores est faite pour établir un classement régional ou national. Il faut ensuite entrer dans les quotas de sélection pour ces championnats.
- **Quel est le coût d'une cible 3D ?** Pour une cible 3D, il faut compter entre environ 80 € et 1 500 € selon le type de cible.

8/ Clôture de l'AG et verre de l'amitié

Heure de fin : 20h30



Siège Social : Mairie de Monestier de Clermont 103 Grand Rue 38650 Monestier de Clermont



Siège Social : Mairie de Monestier de Clermont 103 Grand Rue 38650 Monestier de Clermont